

GUIDE PRATIQUE

À usage des véhicules légers

Dans le cadre du dispositif actuel de sécurisation de la ville de Lourdes, certaines rues aux abords proches du Sanctuaire connaissent des perturbations de circulation.

Afin de faciliter l'accès des voyageurs jusqu'à leur lieu d'hébergement, ce guide pratique propose des solutions aux véhicules légers pour se rendre le plus rapidement à leur hôtel et au Sanctuaire.

Circuler de préférence pendant les horaires d'ouverture
de la circulation : avant 11h30 et entre 14h00 et
18h00

Les aménagements prévus par la Ville de Lourdes

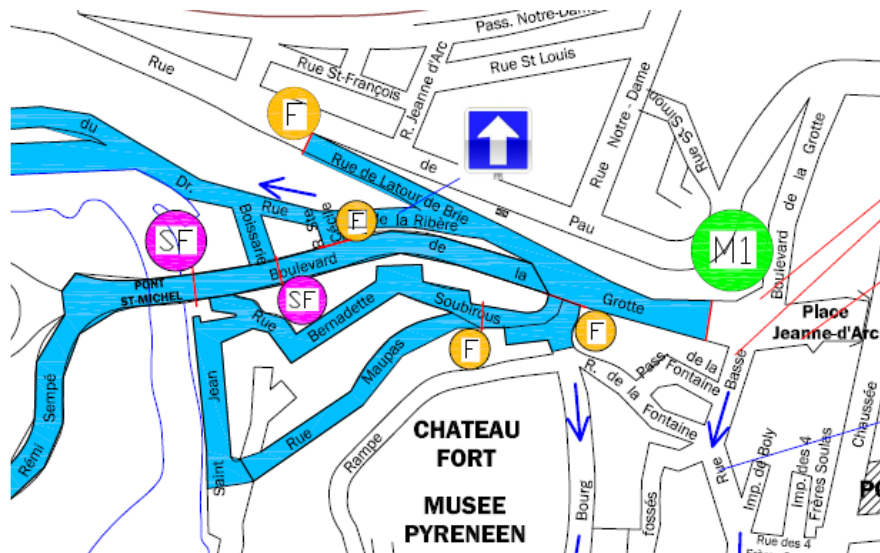
Pendant les horaires d'ouverture de la circulation : avant 11h30 et entre 14h00 et 18h00

Heures d'arrivée dans la ville de Lourdes conseillées

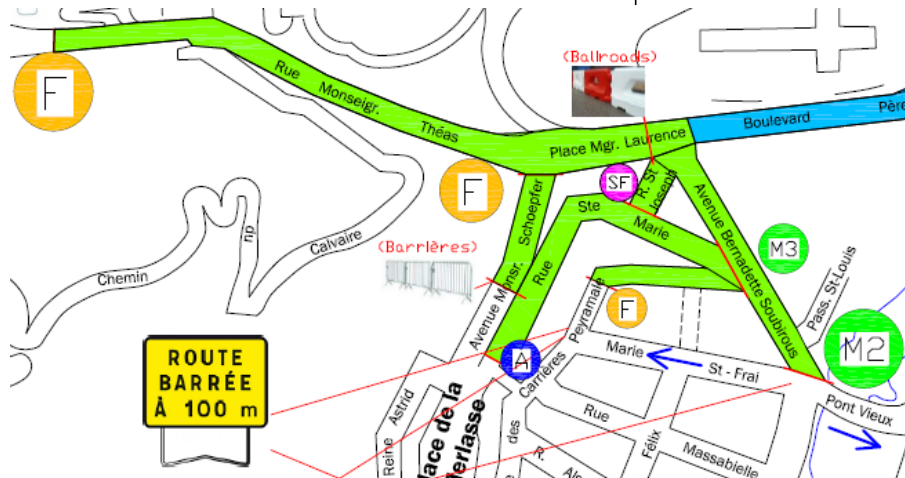
Si mon hôtel dispose d'un parking privatif, je peux m'y rendre avec mon véhicule personnel. En dehors de ces horaires, je devrai stationner mon véhicule dans un des parkings aménagés.

Itinéraire conseillé aux véhicules légers

Pour se rendre à son hôtel situé en zone bleue : Accès par le Boulevard de la Grotte



Pour se rendre à son hôtel situé en zone verte : Accès par la rue de la Grotte



Pendant les horaires de fermeture de la circulation : entre 11h30 et 14h00 et entre 18h00 et 23h00

Pendant ces horaires, les véhicules légers ne peuvent plus circuler dans les zones sécurisées.

Pour les visiteurs se rendant à Lourdes en voiture, des **parkings** sont spécialement aménagés en divers points de la ville afin de faciliter le stationnement.

Il est par conséquent **fortement conseillé** de se diriger vers le parking le plus près de la zone dans laquelle se trouve son hôtel :

- Zone bleue : Haut du boulevard de la Grotte : Parking du Lapacca (gratuit)
- Zone bleue : Haut du boulevard de la Grotte : Parking couvert Peyramale (payant)
- Zone verte : Avenue Bernadette Soubirous : Parking avenue du Paradis (payant)
- Zone verte : Rue Sainte-Marie : Parking couvert de la Merlasse (payant)

L'arrivée des visiteurs par train à la Gare SNCF est également envisagée.

PARKING DU LAPACCA

Je circule à pied

Temps de marche depuis le parking du Lapacca vers :

- Haut du Boulevard de la Grotte : 4 min
- Bas Boulevard de la Grotte : 12 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Michel : 16 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Joseph : 19 min

Je privilégie le transport local (Citybus)

La Ligne S5 : Arrêt Place Jeanne d'Arc

Sens de circulation du Citybus : descendant depuis le haut du Boulevard de la Grotte vers le Sanctuaire :

Fréquence de passage : **Toutes les heures**

PARKING PEYRAMALE

Je circule à pied

Temps de marche depuis le Parking Place Peyramale vers :

- Haut du Boulevard de la Grotte : 3 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Michel : 9 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Joseph : 13 min
- Avenue Bernadette Soubirous : 12 min

Je privilégie le transport local (Citybus)

La Ligne S5 : Arrêt Place Peyramale

Sens de circulation du Citybus : descendant depuis le haut du Boulevard de la Grotte vers le Sanctuaire :

Fréquence de passage : Toutes les 30 minutes

PARKING DU PARADIS

Je circule à pied

Temps de marche depuis le Parking Avenue du Paradis vers :

- Haut du Boulevard de la Grotte : 20 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Michel : 7 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Joseph : 9 min
- Rue Sainte-Marie : 6 min

Je privilégie le transport local (Citybus)

La Ligne S5 : Arrêts Mercure ou Paradis

Sens de circulation du Citybus : descendant depuis le haut du Boulevard de la Grotte vers le Sanctuaire :

Fréquence de passage : Toutes les 30 minutes

PARKING DE LA MERLASSE

Je circule à pied

Temps de marche depuis le Parking de la Merlasse vers :

- Haut du Boulevard de la Grotte : 20 min
- Bas Boulevard de la Grotte : 8 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Michel : 5 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Joseph : 2 min

Je privilégie le transport local (Citybus)

La Ligne S5 : Arrêt Merlasse

Sens de circulation du Citybus : descendant depuis le haut du Boulevard de la Grotte vers le Sanctuaire.

Fréquence de passage : **Toutes les heures**

GARE SNCF

Je circule à pied

Temps de marche depuis la Gare SNCF vers :

- Haut du Boulevard de la Grotte : 8 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Michel : 20 min
- Entrée du Sanctuaire Porte Saint-Joseph : 23 minutes
- Rue de la Grotte : 12 min

Je privilégie le transport local (Citybus)

La Ligne S5 : Arrêt Gare SNCF

Sens de circulation du Citybus : descendant depuis le haut du Boulevard de la Grotte vers le Sanctuaire :

Fréquence de passage : **Toutes les 15 minutes**

JE CIRCULE EN TAXI

Les taxis sont habilités à circuler dans certaines zones restreintes à la circulation, en particulier pour la desserte des hôtels.

CONTACTS UTILES

Office du Tourisme de Lourdes

05 62 42 77 40

Place Peyramale

65100 LOURDE

ACTL Citybus

0800 100 329

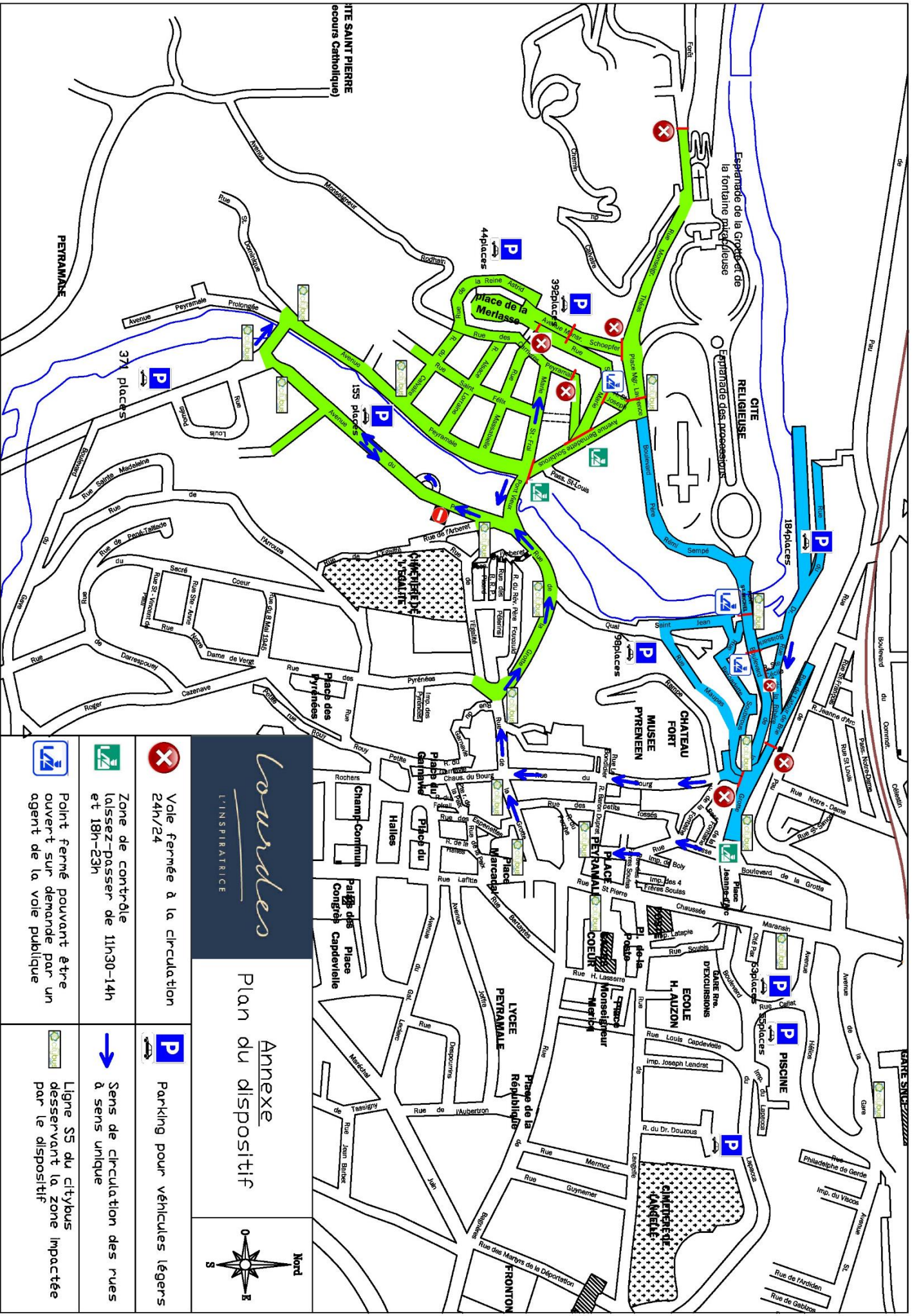
Compagnies de taxi

Taxis service 0800 42 08 08

Alliance taxis 0800 820 052

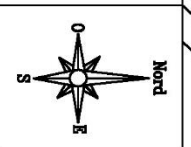
CITYBUS - INFORMATIONS PRATIQUES

Titres tarifaires	Tarifs	Déplacement(s)	Public concerné
Ticket Unitaire	1,20€	1 trajet	Tout public
Carnet 10 Voyages	10,00€	10 trajets	Tout public
Carte Séjour (5 jours)	12,00€	Utilisation illimitée sur tout le réseau, valable 5 jours	Touristes, Pèlerins (tout public)
Ticket Unitaire Jeune	0,50€	1 trajet	- de 18 ans
Abonn. Trimestriel jeune	15,00€	Utilisation illimitée sur tout le réseau, valable 3 mois	- de 18 ans
Abonnement Mensuel	10,00€	Utilisation illimitée sur tout le réseau, valable 1 mois	Résidents lourdais (tout public)
Abonnement Trimestriel	25,00€	Utilisation illimitée sur tout le réseau, valable 3 mois	Résidents lourdais (tout public)
Abonnement Saison	50,00€	Utilisation illimitée sur tout le réseau, valable du we des rameaux au 31 octobre	Travailleurs saisonniers
Carte Senior	0,00€	Utilisation illimitée sur tout le réseau (délivrée par le CCAS)	+ de 65 ans
Carte Circulation	0,00€	Utilisation illimitée sur tout le réseau (délivrée par le CCAS)	Bénéficiaire CMU, RSA et AAH
Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans			



Les routes
L'INSPIRATRICE

Annexe
Plan du dispositif



X Voie fermée à la circulation
24h/24

L7 Zone de contrôle
laissez-passer de 11h30-14h
et 18h-23h

L7 Point fermé pouvant être
ouvert sur demande par un
agent de la voie publique

P Parking pour véhicules légers

→ Sens de circulation des rues
à sens unique

L7 Ligne S5 du ctybus
desservant la zone impactée
par le dispositif